

Nos partenaires

État • Europe • Collectivité de Saint-Martin • Caisse des Dépôts • Agence Française de Développement • CCISM • Fondation SEMSAMAR Solidarités • Pôle Emploi • Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin • CEPAC • Dauphin Telecom • ACA Outremer • Cabinet BLONDEL

Notre réseau

Initiative Saint Martin Active est affiliée au réseau France Active et porte le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de l'État et de la Caisse des Dépôts.

Pour nous contacter

Initiative Saint Martin Active
Maison des Entreprises
10, Rue Jean Jacques Fayel, Concordia
Tél. : 05 90 52 83 62
contact@initiative-saint-martin.fr
www.initiative-saint-martin.fr
 Initiative Saint Martin Active



Plus de 100 **associations** par an
bénéficient de l'appui et du financement
d'Initiative Saint Martin Active

Et vous ?



Vous bénéficiez de conseils professionnels pour pérenniser votre structure

Un diagnostic global de votre structure

Ensemble nous réalisons un état des lieux complet. Nous vous remettons une synthèse de nos analyses et recommandations faisant apparaître d'éventuels besoins d'appui conseil.

Une mission d'appui conseil ciblée

Nous vous proposons l'appui d'un consultant spécialisé, expert de l'accompagnement au changement, pour répondre aux difficultés et enjeux identifiés lors du diagnostic.

La mission, étalée sur plusieurs mois, consiste en **un accompagnement individuel et personnalisé.**

Un soutien dans la durée

Nous restons en contact pour suivre l'évolution de votre structure et envisager d'autres missions d'appui et de conseil si nécessaire.

Qui est concerné ?

Les associations déclarées en préfecture depuis au moins un an :

- qui œuvrent dans l'insertion par l'activité économique, la prévention de la délinquance et la cohésion sociale sur le territoire de Saint-Martin.
- qui souhaitent consolider leurs activités, créer ou pérenniser des emplois



...et de financements adaptés à vos projets de développement

Une analyse constructive de votre projet

Nous mettons **notre expérience à votre service** et étudions votre projet pour mobiliser les moyens financiers adaptés à vos besoins.

Un financement

Nous proposons des **avances remboursables à taux 0** (entre 5000€ et 30 000€) **et des garanties** pour faciliter l'intervention de la banque.

Nos apports et les co-financements mobilisés permettent de consolider durablement votre trésorerie et de sécuriser votre structure.

Un soutien dans la durée

Nous restons en veille sur l'évolution de votre situation économique et financière et **à l'écoute de vos nouveaux besoins.**

Qui est concerné ?

Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique :

- structure d'insertion par l'activité économique
- association de services à la personne
- association intervenant dans la culture, l'environnement, le sport ou développant des activités à caractère économique

